

Coursan, le 1<sup>er</sup> novembre 2010

à Monsieur Gilbert PLA  
Maire de la Ville de Coursan  
Conseiller Général de l'Aude  
Avenue Frédéric Mistral  
11110 COURSAN

Objet : Article 6 : Question diverse à présenter lors de la réunion du Conseil Municipal prévue le 04 novembre 2010.  
P.S. Nous souhaitons que nos lettres ou déclarations soient scannées pour être reproduites à l'identique.

Monsieur le Maire,

Dans un souci de transparence et d'information envers les coursannais, les conseillers municipaux de l'opposition proposent à la municipalité de Coursan de mettre en place la retransmission des séances du conseil municipal par des moyens de communication audiovisuelle.

Les séances du conseil municipal de Coursan seraient désormais filmées sans toutefois troubler le bon déroulement des séances. Elles seraient mises en ligne dans leur intégralité dès le lendemain sur le site Internet de la Ville.

Le service comporterait un système d'indexation des délibérations ainsi chaque citoyen pourrait visionner directement la question qui l'intéresse particulièrement.

Les séances du conseil municipal sont "désertées" ainsi les coursannais qui ne peuvent pas assister physiquement aux débats municipaux, pour des raisons professionnelles ou familiales, pourraient assister à tous les débats.

Progrès technologiques obligent, de plus en plus de communes procèdent à un enregistrement des séances, audio ou vidéo, ainsi que des photographies.

D'ailleurs le Sénat, l'Assemblée Nationale, les assemblées territoriales, régionales, voire certains conseils généraux et mairies, mettent en ligne, avec la possibilité de voir en "direct" les séances.

En ce qui concerne la question de l'utilisation de l'image des conseillers : la séance étant publique, les conseillers agissent au terme de leur mandat électif. Leur image est donc publique au même titre qu'un défilé ou une manifestation sur la voie publique.

**Si vous choisissez de ne pas retenir ce mode de communication pouvez-vous nous préciser quelles en sont les raisons ?**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

Noële BOYER-PAQUIN  
Présidente du groupe d'opposition

